
DÉCISIONS de la 9^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 9 mai 2023 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. Consultation assurances collectives FAE
5. PEVR / Cibles CSSDM
6. Relations de travail
7. Allocation des enseignants associés
8. Négociation nationale / Plan d'action rentrée et suivi

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

09.02 Que le procès-verbal de la 8^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 11 avril 2023 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 12 mai 2023, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

PEVR / CIBLES CSSDM

09.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées dénonce les objectifs, indicateurs et cibles présentés lors de la 2^e phase de consultation en lien avec l'actualisation du PEVR du CSSDM.

RELATIONS DE TRAVAIL

09.04 Que l'Alliance entame une démarche afin d'obtenir le consentement du CSSDM à entreprendre, conjointement avec elle, une demande de médiation préventive auprès du ministère du Travail, une telle demande ayant pour but la prévention des conflits et l'amélioration des relations de travail avec le CSSDM.

NÉGOCIATION NATIONALE / PLAN D'ACTION RENTRÉE ET SUIVI

- 09.05** Demande de suspension des règles afin de terminer le point 8 de l'ordre du jour au-delà des 210 minutes prévues aux règles de fonctionnement des Assemblées de personnes déléguées.